



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

**Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St.\11, rue Laurier
Gatineau
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Business Transformation and Systems Integration
Service/Division de transformation des opérations et
d'intégrat
Special Procurement Initiative Dir
Dir. des initiatives spéciales
d'approvisionnement
Terrasses de la Chaudière 4th Floor
10 Wellington Street
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet TSSI - SPICT Services professionnels	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP243-200016/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 20200016	Date 2019-11-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XE-683-36915	
File No. - N° de dossier 683xe.EP243-200016	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-11-27	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ouellette, Kristen	Buyer Id - Id de l'acheteur 683xe
Telephone No. - N° de téléphone (613) 402-8745 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Voir ci-inclus	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 006

La présente modification vise à répondre aux questions 44 à 60 concernant la demande de propositions (DP) EP243-200016/A.

REGISTRE DE SUIVI DES QUESTIONS POSÉES ET DES RÉPONSES FOURNIES JUSQU'À PRÉSENT

QUESTIONS ET RÉPONSES	FOURNIES DANS LE DOCUMENT
Questions et réponses 1 à 14	Modification 001
Questions et réponses 15 à 24	Modification 002
Questions et réponses 25 à 31	Modification 003
Questions et réponses 32 à 43 et modification de la question 30	Modification 004
S.O.	Modification 005
Questions et réponses 44 à 60	Modification 006

N°	QUESTION	RÉPONSE
44	<p>Renvoi : Pièce jointe 2 de la DP – Critères d'évaluation, grilles de ressources d'évaluation : Pour la ressource P.2 Architecte d'entreprise – L3, l'exigence O2 se lit comme suit : « La ressource proposée par le soumissionnaire doit démontrer soixante (60) mois d'expérience, au cours des cent vingt (120) derniers mois, où elle a réalisé des activités d'architecture d'entreprise pour un ministère, un organisme ou une société d'État du gouvernement du Canada, ou encore pour un gouvernement provincial ou territorial », alors que l'exigence C2 se lit comme suit : « Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède une expérience qui dépasse l'expérience minimale indiquée à l'exigence O2. »</p> <p>Question : Conformément au renvoi 9 ci-dessus, l'expérience requise au critère C3 doit-elle également être acquise au cours des 120 derniers mois?</p>	Non requis.
45	Nous avons besoin de précisions à la réponse à la question n° 29 de la modification 003, en ce qui concerne le fait de présenter des références pour chaque projet utilisé afin de démontrer l'expérience des ressources proposées. Veuillez confirmer que les soumissionnaires n'ont besoin que de fournir des renseignements sur les références de client que lorsque cela est demandé dans les critères obligatoires pour chaque grille de ressources. Par exemple, à la page 66 – Architecte d'applications/de logiciels – Niveau 3, l'exigence O5 nécessite trois références des clients les plus récents. Nous supposons que ces trois références seront	Tel qu'il est indiqué ci-dessus, lorsque des renseignements de références sont requis, il est conseillé aux soumissionnaires de remplir les sections de la manière indiquée.

N°	QUESTION	RÉPONSE				
	suffisantes pour permettre à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) de valider l'expérience de chaque ressource.					
46	<p>Dans l'exigence obligatoire O5 pour le 1.4 Modélisateur de base de données/GI – Niveau 3, on demande « trois (3) de ses références les plus récentes provenant de trois (3) organisations clientes différentes, lesquelles attestent de l'expérience que la personne proposée a acquise au cours des soixante (60) derniers mois ». En exigeant des références de trois (3) organisations clientes distinctes, l'État singularise et exclut les ressources de grande expérience qui font partie d'une même organisation depuis plusieurs années.</p> <p>Nous demandons à l'État d'accepter trois (3) références distinctes de clients à partir de trois (3) projets distincts. En permettant aux soumissionnaires de présenter des références pour trois (3) projets et clients distincts sans tenir compte du nombre d'organisations, l'État pourra vérifier l'expérience démontrée en matière de ressources sans exclure automatiquement les candidats de haut niveau qui travaillent avec la même organisation dans le cadre de projets à grande échelle et complexes depuis plusieurs années.</p>	L'État reconnaît que l'obtention de l'expertise requise pour 3 projets en 60 mois n'est pas réaliste. Par conséquent, il est juste de demander plutôt 3 projets en 120 mois.				
47	<p>Nous tenons à obtenir la confirmation que les soumissionnaires peuvent fournir des grilles abrégées en se référant au numéro de page du curriculum vitae et au numéro de projet et en indiquant clairement le paragraphe du curriculum vitae où l'on peut trouver les renseignements à l'appui pour démontrer la conformité avec les critères d'évaluation technique des ressources. Par exemple, voir ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="289 1354 886 1850"> <tr> <td data-bbox="289 1354 358 1850">O1</td> <td data-bbox="358 1354 589 1850">Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience en tant que spécialiste en conversion de données où elle a réalisé des activités semblables à celles indiquées dans l'Énoncé des travaux,</td> <td data-bbox="589 1354 659 1850">Oui</td> <td data-bbox="659 1354 886 1850">Le candidat possède XXX d'expérience pertinente, comme le démontrent les projets suivants : Projet 1 : Nom du client Page 1 du curriculum vitae De février 2017 à avril 2019 (26 mois)</td> </tr> </table>	O1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience en tant que spécialiste en conversion de données où elle a réalisé des activités semblables à celles indiquées dans l'Énoncé des travaux,	Oui	Le candidat possède XXX d'expérience pertinente, comme le démontrent les projets suivants : Projet 1 : Nom du client Page 1 du curriculum vitae De février 2017 à avril 2019 (26 mois)	Oui, cela est acceptable.
O1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience en tant que spécialiste en conversion de données où elle a réalisé des activités semblables à celles indiquées dans l'Énoncé des travaux,	Oui	Le candidat possède XXX d'expérience pertinente, comme le démontrent les projets suivants : Projet 1 : Nom du client Page 1 du curriculum vitae De février 2017 à avril 2019 (26 mois)			

N°	QUESTION	RÉPONSE
	<p>section 6.1.5. Un minimum de cent vingt (120) mois d'expérience est exigé.</p> <p>Projet 3 : Nom du client Page 3 du curriculum vitae D'avril 2014 à avril 2017 (36 mois)</p> <p>Veillez confirmer que ce format de réponse sera acceptable pour répondre aux grilles de ressources dans les critères d'évaluation des soumissions.</p>	
48	<p>Exigence O3/C3 de la grille de l'expert-conseil en gestion du changement – Pour l'exigence O3, la ressource proposée par le soumissionnaire doit démontrer qu'elle a été l'experte-conseil en gestion du changement principale pour la réalisation d'activités de gestion du changement pendant un minimum de trois (3) projets au cours des soixante (60) derniers mois, où deux (2) des trois (3) projets concernaient le changement axé sur la TI. Le changement axé sur la TI est défini comme un changement apporté au travail organisationnel en raison d'un changement technologique au sein de l'organisation. Un (1) des deux (2) projets de changement axé sur la TI doit avoir eu une incidence sur plus de 1 000 employés ou clients. L'exigence C3 prévoit que le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée a achevé un nombre de projets qui dépasse le nombre minimal indiqué à l'exigence O3.</p> <p>Veillez indiquer si les projets présentés pour l'exigence C3 doivent être destinés à des projets de changement axé sur la TI et si certains d'eux doivent avoir une incidence sur plus de 1 000 employés ou clients. De plus, étant donné qu'il faut plus de 10 projets pour obtenir la totalité des points, veuillez confirmer que ces projets n'ont pas à avoir été achevés au cours des 60 derniers mois.</p>	<p>L'exigence obligatoire 3 (O3) précise que deux des trois exemples doivent être axés sur la TI. L'un des deux exemples axés sur la TI doit avoir eu une incidence sur plus de 1 000 utilisateurs/clients/employés.</p> <p>Le soumissionnaire est invité à utiliser les mêmes exemples de l'exigence O3 pour obtenir la note maximale à l'exigence C3. Plus de 10 points permettant d'obtenir la note complète ne se limitent pas aux 60 mois indiqués à l'exigence O3.</p>
49	<p>Exigence O4/C4 dans la grille de l'expert-conseil en gestion du changement – Pour l'exigence O4, la ressource proposée par le soumissionnaire doit démontrer qu'elle était l'experte-conseil en gestion du changement principale pour la réalisation d'activités de gestion du changement pendant au moins deux (2) projets pour un ministère, un organisme ou une société d'État du gouvernement du Canada au cours des soixante (60) derniers mois. Les deux (2) projets donnés en référence doivent être des projets de changement axé sur la TI. Le changement axé sur la TI est défini comme</p>	<p>L'exigence obligatoire 4 (O4) indique que deux des exemples du gouvernement, de l'Agence ou de l'État doivent être axés sur la TI. L'un des deux exemples axés sur la TI doit avoir eu une incidence sur plus de 1 000 utilisateurs/clients/employés.</p> <p>Le soumissionnaire est invité à utiliser les mêmes exemples de l'exigence O4 pour obtenir la note maximale à l'exigence C3. La note complète ne se limite pas aux 60 mois indiqués à l'exigence O4.</p>

N°	QUESTION	RÉPONSE
	<p><i>un changement apporté au travail organisationnel en raison d'un changement technologique au sein de l'organisation. Un (1) des deux (2) projets de changement axé sur la TI doit avoir eu une incidence sur plus de 1 000 employés ou clients.</i></p> <p>L'exigence C4 prévoit que <i>le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée a achevé un nombre de projets qui dépasse le nombre minimal indiqué à l'exigence O4.</i></p> <p>Veillez indiquer si les projets présentés pour l'exigence C4 doivent être destinés à des projets de changement axé sur la TI et si certains d'eux doivent avoir une incidence sur plus de 1 000 employés ou clients. De plus, étant donné qu'il faut plus de 6 projets pour obtenir la totalité des points, veuillez confirmer que ces projets n'ont pas à avoir été achevés au cours des 60 derniers mois.</p>	
50	<p>L'État pourrait-il expliquer pourquoi les catégories de ressources P.13. Chef de l'équipe indépendante d'examen du projet de TI et P.14. Examineur indépendant du projet de TI ont été retirées de l'invitation à soumissionner?</p>	<p>Par souci d'équité et d'intégrité, les deux ressources d'examen indépendant du projet ont été retirées de la présente DP de Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT). L'entrepreneur ne devrait pas fournir de ressources pour exécuter et examiner le projet.</p>
51	<p>Selon la réponse de l'État à la question 9, il serait déraisonnable de supposer qu'une ressource a réussi à réaliser un grand nombre de projets dans un délai de cinq ans. Par conséquent, l'État pourrait-elle confirmer qu'il est déraisonnable de demander 7 projets en 5 ans dans les exigences cotées de la grille du gestionnaire de projet, et retirer le minimum de 5 ans?</p>	<p>L'État recherche une ampleur et une portée au-delà des 5 ans. Des précisions ont été apportées selon la question 9.</p>
52	<p>Le fait de demander des références de trois organisations distinctes au cours des cinq dernières années dans les exigences obligatoires, pour toutes les grilles, fait en sorte d'exclure injustement des candidats par ailleurs compétents qui ont travaillé à plusieurs projets au sein d'une même organisation. Par conséquent, nous demandons respectueusement à l'État de modifier l'exigence O5 dans toutes les grilles afin de permettre trois projets distincts au sein d'une même organisation.</p>	<p>La définition d'« organisation » est injustement présumée. Si une division claire au sein d'un ministère peut être définie, une division au niveau des directions sera admissible.</p>
53	<p>Compte tenu de la complexité des exigences de la demande de soumissions en question, du jour du Souvenir et du volume de demandes de soumissions actuellement en vigueur au gouvernement fédéral, nous demandons respectueusement un report de deux semaines de la date limite, soit jusqu'au 4 décembre 2019. Veuillez nous faire part de votre réponse.</p>	<p>La date de clôture révisée est le 27 novembre 2019.</p>

N°	QUESTION	RÉPONSE
54	<p>Plusieurs critères de l'évaluation technique cotée pour plusieurs catégories de ressources attribuent des points en fonction du nombre de projets (par exemple, il faut plus de 10 projets pour obtenir des points complets). Cela fait en sorte d'exclure injustement les ressources qui travaillent à des projets à long terme, complexes et pluriannuels ou qui ont réussi à les mener à bien parce qu'elles se sont engagées à mener à bien un projet. En raison de ce type d'attribution des points, SPAC risque d'éliminer des personnes hautement compétentes et qualifiées du processus d'appel d'offres. Par conséquent, SPAC pourrait-il envisager d'accorder une équivalence de 12 mois pour les projets à long terme, ce qui signifie que 12 mois d'expérience équivaldraient à un projet ou à une affectation? Par exemple, un projet de 24 mois serait considéré comme 2 projets ou affectations, un projet de 36 mois serait considéré comme 3 projets ou affectations, et ainsi de suite.</p>	<p>L'État demande que les contrats individuels démontrent la portée et la profondeur des projets. Les équivalences de projet pour des périodes de 12 mois ne seront pas prises en compte.</p>
55	<p>La section 3.1 des instructions sur la préparation des soumissions précise que les sections I, II et III doivent être présentées. Toutefois, la section 3.5 énumère le contenu de la section IV : Renseignements supplémentaires. L'État pourrait-il confirmer si la section IV doit être présentée? Dans l'affirmative, l'État pourrait-il préciser comment cette section devrait être présentée (par exemple, nombre de copies, copie papier, copie électronique sur cédérom)?</p>	<p>Oui, la section IV doit être présentée. Une copie papier ou numérique est suffisante.</p>
56	<p>Renvoi : 1) DP, section 3.2, section 1 : Soumission technique – élément « iv. Pour les ressources proposées » et élément « v. Coordonnées des clients cités en référence », pièce jointe 2 – Critères d'évaluation de la soumission et modification 001 – Question et réponse n° 10 : 2) O5 pour la plupart des candidats et O4 pour le spécialiste de l'EMR : « La ressource proposée par le soumissionnaire doit fournir au moins trois (3) de ses références les plus récentes provenant de trois (3) organisations clientes différentes, lesquelles attestent de l'expérience que la personne proposée a acquise au cours des soixante (60) derniers mois. »</p> <p>Question : Dans la section 3.2 de la DP, de façon générale, l'« élément v. Coordonnées des clients cités en référence » comporte des instructions destinées aux exigences de l'organisation (si la DP l'exige), tandis que l'« élément iv. Pour les ressources proposées » comporte des instructions à l'intention des « ressources proposées ». Étant donné que la majorité des grilles d'évaluation des</p>	<p>D'accord. Les projets qui remontent à plus de 10 ans n'apportent guère de valeur. Pour les critères cotés, les coordonnées de clients sont toujours requises pour une période de moins de 120 mois.</p>

N°	QUESTION	RÉPONSE
	<p>ressources contenues dans la pièce jointe 2 demande déjà des références de clients en tant qu'une des exigences obligatoires (p. ex. pièce jointe 2, 8 A.1. « Architecte d'applications et de logiciels – Niveau 3, 8.1 Critères d'évaluation obligatoires, O5 [...] fournir au moins trois (3) de ses références les plus récentes provenant de trois (3) organisations clientes différentes [...] », le Canada pourrait-il réexaminer sa réponse aux questions et réponses n° 10 et limiter le nombre de références de clients requises à l'exigence obligatoire des ressources pour trois (3) de leurs références des clients les plus récents. Nous le demandons parce que la DP exige des ressources pour démontrer un grand nombre de projets sur une période prolongée afin de pouvoir obtenir les points cotés complets. La présentation de références de clients pour des projets qui remontent à plus de 10 ans constitue une tâche monumentale et peut-être impossible en raison de l'indisponibilité des clients. Nous n'estimons pas que la présentation de références de clients au-delà des 3 références de clients récents obligatoires procure une valeur ajoutée à l'État.</p>	
57	<p>Renvoi : DP, pièce jointe 2 – Critères d'évaluation des soumissions – O5 pour la plupart des candidats et O4 pour le spécialiste de l'EMR : « La ressource proposée par le soumissionnaire doit fournir au moins trois (3) de ses références les plus récentes provenant de trois (3) organisations clientes différentes, lesquelles attestent de l'expérience que la personne proposée a acquise au cours des soixante (60) derniers mois. »</p> <p>Question : Veuillez clarifier la définition de l'organisation cliente. Par exemple, une organisation cliente équivaut-elle à un ministère? Comme nous l'avons demandé précédemment, le Canada pourrait-il assouplir cette exigence et supprimer le mot « différentes » des organisations clientes? De nombreuses ressources peuvent avoir eu des contrats à long terme avec le même client, avoir eu des contrats de suivi avec le même client ou la même organisation en raison de leur expertise démontrée ou avoir eu des contrats au sein du même ministère, mais sous une direction ou une section différente. Si cette exigence est formulée telle quelle, ces ressources seront exclues d'une soumission dans le cadre de la présente DP, n'ayant pas « trois (3) organisations clientes différentes » dans le délai demandé. Nous ne croyons pas que ce soit l'intention du Canada, puisque l'exigence telle qu'elle est énoncée a des répercussions sur les</p>	<p>Voir la réponse à la question 52. L'État recherche une ampleur et une portée obtenues par l'entremise de plusieurs organisations.</p>

N°	QUESTION	RÉPONSE
	soumissionnaires, ce qui limite le bassin de ressources d'expérience admissibles et, en fin de compte, le nombre de soumissions recevables en réponse à la présente DP.	
58	<p>Renvoi : Pièce jointe 2 de la DP, grilles de ressources d'évaluation, pour toutes les exigences qui demandent de l'expérience en fonction du « nombre de projets » auxquels la ressource a travaillé :</p> <p>Question : Comme nous l'avons déjà dit, de nombreuses ressources ont travaillé à des contrats à long terme avec le même client. Nous estimons que l'attribution de points uniquement en fonction du nombre de projets pénalise indûment une personne qui a travaillé avec succès à des projets pertinents et complexes à long terme pour la même organisation, mais limite également la capacité du soumissionnaire de fournir à SPAC des ressources possédant une expérience exceptionnelle. Le Canada envisagerait-il d'accorder une certaine équivalence aux projets à long terme? L'approvisionnement actuel limite le bassin de candidats, réduit la possibilité d'obtenir des ressources chevronnées pour soutenir la concurrence et réduit la capacité de l'industrie de fournir les meilleurs services possible à SPAC.</p>	L'État recherche une ampleur et une portée obtenues par l'intermédiaire de plusieurs projets (ce qui englobe les secteurs d'activité, les défis et les clients).
59	<p>Renvoi : Modification 004 de la DP, question et réponse n° 40.</p> <p>Question : Conformément au renvoi ci-dessus, veuillez clarifier la réponse fournie dans la question et réponse n° 40. Cela signifie-t-il que le Canada modifie la formulation de l'exigence cotée pour chacune des exigences C1 à C4 pour le gestionnaire de projet, niveau 3, de manière à démontrer six (6) projets ou plus en vue d'obtenir les points complets « au cours des 120 derniers mois » au lieu de la formulation initiale d'« au cours des 60 derniers mois »?</p>	L'État reconnaît que l'obtention de l'expertise requise pour 6 projets en 60 mois n'est pas réaliste. Par conséquent, il est juste de demander plutôt 6 projets en 120 mois.
60	<p>Renvoi : Date de clôture actuelle du 20 novembre 2019.</p> <p>Question : Vu les questions déjà posées qui sont restées sans réponse et la possibilité qu'il soit nécessaire de retravailler considérablement les grilles d'évaluation des ressources, nous demandons respectueusement un autre report d'une (1) semaine, soit jusqu'au 27 novembre 2019.</p>	La date de clôture révisée est le 27 novembre 2019.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP243-200016/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EP243-200016

Amd. No. - N° de la modif.
006
File No. - N° du dossier
683xe.EP243-200016

Buyer ID - Id de l'acheteur
683xe
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.